

Date de la convocation :
31/10/2023
Date d'affichage :
08/11/2023

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 NOVEMBRE 2023**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 08
Procuration : 01

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Cyrille HAEHNEL, Olivia KLEIN-HUMANN, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absent excusé : Jessica CLEISS (procuration à Olivia KLEIN-HUMANN)

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal : Monsieur Jean-Georges KOLB

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du PV de la réunion du CM du 12 octobre 2023*
2. *Cession d'une parcelle de terrain située entre la Rue Meyer et la Rue Hohl*
3. *Plan de financement du projet de micro-crèche*
4. *Convention de mise à disposition à titre onéreux de la salle polyvalente*
5. *Location de jardins*
6. *Divers*

1. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 12 octobre 2023

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2. Cession d'une parcelle de terrain située entre la Rue Meyer et la Rue Hohl

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a entrepris des démarches afin de céder les parcelles de chemin entre la Rue Meyer et la Rue Hohl aux particuliers riverains, souhaitant clarifier une situation d'occupation desdits terrains qui dure depuis de longues années. Ces chemins sont condamnés depuis lors.

Deux parcelles ont déjà été vendues par la commune, une troisième devrait l'être prochainement. Suite à un projet familial, l'une de ces ventes ne se fera pas avec l'occupant actuel, mais devra se réaliser avec le futur acquéreur. Il s'agit de la parcelle 221 de la section 02.

Lors de sa séance plénière du 02 mai 2023, le conseil municipal a procédé à la désaffectation et au déclassement du domaine public de cette parcelle. Il a également fixé le prix de vente de cette parcelle à 1 400,00 € l'are, hors frais de notaire à la charge des acquéreurs, soit la somme de 238,00 €, hors frais de notaire, pour une surface totale de 0,17 are.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

VU les réunions publiques des 17 février et 21 octobre 2022,

VU la décision du conseil municipal du 02 août 2022,

VU les délibérations 02, 03 et 04 du 02 mai 2023,

CONSIDERANT que la parcelle nouvellement cadastrée en section 02 parcelle 221 est occupée depuis de longues années,

CONSIDERANT qu'une proposition de cession au prix de 1400,00 € HT l'are a été faite aux riverains qui l'ont acceptée,

CONSIDERANT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

CONSIDERANT que le propriétaire actuel de la parcelle riveraine, cadastrée en section 02 parcelle 72 a marqué son intérêt pour son achat, mais qu'après un projet familial, il va vendre son bien immobilier,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Weinbourg à vouloir régulariser cette situation d'occupation de l'espace public,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1. Autorise la cession par la Commune de Weinbourg de ladite parcelle, cadastrée en section 02 parcelle 221, au profit du propriétaire de la parcelle riveraine, cadastrée en section 02 parcelle 72,
2. Précise que cette cession interviendra au prix de 1400,00 € HT l'are et que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs,
3. Autorise Monsieur le maire à signer l'acte à intervenir,
4. Précise que la recette en résultant sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cession d'immobilisations) du budget.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3. Plan de financement du projet de micro-crèche

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les enjeux de la création d'une micro-crèche. Ce projet est porté par la commune et permettra à une structure privée, gérée par Madame SCHERER Roxane, d'y implanter ce point d'accueil pour la petite enfance. La micro-crèche verra le jour, une fois les travaux terminés, dans les locaux de l'ancienne école du village – sise 121 Rue Principale.

La maîtrise d'œuvre sera attribuée au cabinet d'architecture Claire KELLER (11 Rue de la Gare à WINGEN/MODER 67290). Ce cabinet a déjà été chargé d'une mission d'étude de faisabilité comprenant l'édition de plans de niveaux et l'estimation prévisionnelle détaillée par lots.

Dans son étude de faisabilité, le cabinet estime les coûts (en € HT) de la manière suivante :

| Différents lots du chantier | A la charge de la Commune de Weinbourg | A la charge de la gérante |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|
| Diagnostics avant travaux | 1 200,00 | |
| Maîtrise d'œuvre complète (12 %) | 23 178,92 | |
| Mission SPS | 1 931,58 | |
| Préparation et installation du chantier | 5 150,00 | |
| Gros œuvre | 57 858,00 | |
| Electricité | 40 000,00 | |

| | | |
|----------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Sanitaire | 10 800,00 | |
| Carrelage et faïence | | 6 354,80 |
| Cuisine | | 15 000,00 |
| Chauffage et ventilation | 11 000,00 | |
| Menuiserie extérieure | 31 200,00 | |
| Cloisons et doublages faux-plafonds | 37 149,64 | |
| Sol souple | | 10 294,92 |
| Menuiserie intérieure | | 7 770,00 |
| Peintures | | 9 444,28 |
| Estimation du coût total (en € HT) | 219 468,14 | 48 864,00 |
| ESTIMATION DU PROJET GLOBAL (en € HT) | 268 332,14 | |

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

| Sources de financement | Montant en € HT |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Collectivité européenne d'Alsace : | 83 397,89 |
| Fonds communal Alsace – (38 %) | |
| Région Grand Est : | 65 840,44 |
| Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité – (30 %) | |
| Autofinancement ou emprunt | 70 229,81 |
| TOTAL (en € HT) | 219 468,14 |

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la fermeture de l'école du village le 08 juillet 2023,

VU la demande de désaffectation des locaux de leur affectation scolaire, adressée à Madame la préfète du Bas-Rhin par le courrier YR 2023-029 du 11 juillet 2023,

VU la procédure de désaffectation actuellement en cours d'instruction,

CONSIDERANT le projet de Madame SCHERER Roxane proposé à la commune,

CONSIDERANT le projet et la projection financière proposés par le cabinet d'architecture Claire KELLER,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de valider le plan de financement du projet de la micro-crèche,

AUTORISE Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des subventions pressenties et de l'emprunt, le cas échéant, et

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document y afférant.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4. Convention de mise à disposition à titre onéreux de la salle polyvalente

Monsieur le maire expose au conseil municipal la convention qu'il propose de conclure avec l'entreprise individuelle « Cœur en corps accords », dans le cadre d'un prêt à titre onéreux de locaux, entre l'entreprise, représentée par Madame HAUPTMANN Stéphanie, gérante, et la commune de Weinbourg.

Cette convention a été présentée en amont à Madame HAUPTMANN qui se s'est déclarée en accord avec le texte proposé. Les élus ont été destinataires de ce texte également, afin qu'ils puissent prendre une décision en toute connaissance dudit document.

Le prêteur consent à prêter **à titre onéreux (au tarif en vigueur) la salle polyvalente**, située Rue du Moulin, une à deux fois par mois pour une réunion à but lucratif, à l'emprunteur, selon les modalités définies dans le document de la convention, selon un calendrier à définir au préalable avec le responsable de la salle et au tarif en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du 03 août 2021 actualisant les tarifs communaux dans leur ensemble,

CONSIDERANT la demande de Madame HAUPTMANN Stéphanie, gérante de l'entreprise individuelle « Cœurs en corps accords »,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la présente convention avec l'entreprise « Cœur en corps accords ».

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 01

5. Location de jardins

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un administré a décidé de renoncer au jardin communal qu'il avait en location jusque-là et de le rendre à la commune. Il convient désormais de réattribuer ce lot au tarif en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE que, dorénavant, les jardins vacants seront réattribués après appel aux administrés et selon une liste d'attente à constituer, en priorité à des administrés qui en sont encore dépourvus, .

AUTORISE Monsieur la maire à réattribuer les jardins vacants en respectant le mode de réattribution retenu et

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document y afférent.

Nombre de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

6. Divers

6.01. Remerciements

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre de remerciements lui sont parvenus de la part des aînés de la commune, suite à des cartes remises par la municipalité.

6.02. Sécurité routière

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Collectivité européenne d'Alsace a procédé à un comptage dans la Rue Hohl et dans la Rue du Moulin. Les riverains de ces deux rues se plaignent régulièrement de vitesses excessives aux abords de leurs propriétés.

Dans la Rue Hohl, le comptage a été effectué du 06 au 11 octobre 2023. Sur les 2343 voitures et 5 poids lourds sortant du village, la vitesse des 85% des automobilistes se situe entre 38 et 49 km/h. Sur les 1898 voitures et 1 poids lourd entrant dans le village, la vitesse des 85% des automobilistes se situe entre 26 et 48 km/h. La vitesse sur cet axe n'est donc pas excessive.

Par contre, dans la Rue du Moulin, où le comptage a été effectué du 30 septembre au 04 octobre, la situation est différente. Sur les 2601 voitures et 9 poids lourds sortant du village, la vitesse des 85% des automobilistes se situe entre 49 et 56 km/h. Sur les 2091 voitures et 22 poids lourds entrant dans le village, la vitesse des 85% des automobilistes se situe entre 54 et 59 km/h.

Dans cette rue, la vitesse est excessive et nécessitera une réflexion afin de la réduire. La commission 2 réfléchira à une solution dans les prochains mois.

6.03. Baux de chasse

Monsieur la maire informe le conseil municipal qu'il a signé :

- Le 30 octobre, une convention de gré à gré avec le locataire sortant, la Société de chasse du Hohweinberg (6 Impasse des Papillons à WANGENBOURG/ENGENTHAL 67710), pour le renouvellement du bail de chasse du lot n°1, Weinbourg plaine et
- Le 28 octobre une convention pour renouvellement par simple contrat avec le locataire sortant, la Société de chasse du Jungholzberg (4 Rue Bellevue à INGWILLER 67340), pour le renouvellement du bail de chasse du lot n°2, Weinbourg forêt.

6.04. Antenne de relai téléphonique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'entreprise PAUTLER interviendra avant la fin de l'année 2023, pour le compte de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, afin de raccorder le pylône de téléphonie à la fibre optique.

6.05. Conseil intercommunal des jeunes

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, le 15 novembre, aura lieu une première réunion avec des élus de la Commune de Weiterswiller, afin d'envisager la création d'un conseil des jeunes pour les deux communes réunies. La Commune d'Obersoultzbach ne souhaitait pas relancer le projet en intercommunalité. Ce nouveau conseil a vocation à remplacer le conseil intercommunal des enfants, dont les derniers élus ont terminé leur mandat fin août 2023.

Les contours et les missions de ce nouveau conseil sont entièrement à définir et à mettre en place. Le souhait est de s'appuyer sur des enfants plus âgés, puisque de toute manière, on ne pourra plus s'appuyer sur le tissu scolaire pour mettre en place des élections.

6.06. Enquête publique

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est en cours. Elle concerne l'extension de la ferme solaire de l'entreprise HANAU Energies et la transformation de cette extension en installation agrivoltaïque. Trois permanences ont déjà eu lieu, deux sont encore à venir, les 16 et 22 novembre.

Jusqu'à présent, la permanence a été très peu fréquentée sauf ce jour-même. Le commissaire enquêteur, Monsieur Richard WAGNER, rendra ses conclusions pour la fin décembre.

Cependant, il est à noter qu'un collectif d'habitants, du nom de « Non au parc solaire entre Weinbourg et Ingwiller », s'est créé le dimanche 05 novembre. Ce collectif a envoyé un courrier à Monsieur le maire, dans lequel il demande notamment « *la suspension de l'enquête publique pour report à une date ultérieure ou sa prolongation au-delà du 22 novembre* ». Ceci n'est pas du ressort de la commune, mais Monsieur le maire, dans un courrier du 06 novembre, a répondu au collectif sur le fond et lui a proposé de rencontrer une délégation pour discuter de son action et de ses attentes.

6.07. Chantier du SDEA

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le chantier du SDEA se déroule correctement et qu'il devrait se terminer, comme prévu, en fin de semaine 46. Ce chantier remet à neuf le réseau existant entre la salle polyvalente et l'école et met en place des vannes de coupure qui permettent de couper l'eau par secteurs, en cas d'intervention future sur le réseau d'eau.

Monsieur le maire profite de l'occasion pour remercier les riverains, mais aussi les autres administrés, de leur compréhension, quant à la gêne occasionnée, ainsi que l'entreprise WENDLING pour son efficacité.

6.08. Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'après maints rebondissements, la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre vient enfin d'approuver le SCoT du PETR Saverne plaine et plateau, en émettant toutefois l'avis suivant :

« Malgré les demandes de maintien en vigueur des surfaces à vocation économique projetées par les PLUi du Pays de Hanau et du Pays de La Petite-Pierre, le projet de révision du SCoT tel qu'il a été arrêté réduit les surfaces à vocation économique pour notre territoire.

Les réponses données par le PETR [...] sur la prise en considération des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur en vue de la révision du SCoT ne sont pas entièrement satisfaisantes.

Toutefois, les conditions d'approbation de cette révision semblent réunies. [...] »

Ainsi, les travaux de révision du SCoT vont pouvoir se poursuivre et des projets bloqués jusqu'à présent – comme l'extension de l'entreprise KUHN de Saverne ou des Grands chais de France de Petersbach – vont enfin pouvoir voir le jour.

6.09. Subvention au titre du « Plan 5000 terrains de sport »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la subvention sollicitée dans le cadre du « Plan 5000 terrains de sport » a été accordée par l'Agence nationale du sport, le 25 octobre 2023.

Cette subvention permettra l'installation de deux tables, au niveau de l'aire de rencontre multigénérationnelle, à savoir une table de ping-pong et une table de foot-volley. Le projet d'un montant de 12 834,35 € HT sera ainsi subventionné à hauteur de 10 000,00 € (montant prévisionnel maximum, soit 77,92 %). Les travaux devront être entamés dans un délai d'un an, à compter de la notification.

Après discussion, le conseil municipal décide de lancer les travaux, soit encore sur le budget 2023, si l'entreprise peut intervenir encore cette année, soit, en cas de souci, de remettre ce chantier à l'exercice 2024.

6.10. Commission de contrôle de la liste électorale

Conformément aux dispositions du code électoral, la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir au moins une fois par an pour s'assurer de la régularité des listes électorales s'il n'y a pas de scrutin dans l'année.

Pour 2023, une réunion de la commission actuellement en vigueur devra être organisée entre le vendredi 24 novembre et le jeudi 28 décembre 2023. Trois membres de la commission devront être présents ou suppléés le cas échéant pour délibérer valablement.

Une réunion est fixée le lundi 27 novembre à 20 heures. Les convocations seront envoyées aux membres.

6.11. Décisions du maire par délégation

| | | | | |
|------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------|----------------|
| DEC 2023 URBA 11 | Section 02 parcelle 116 (jardin) | Propriété de METZ Jean-Jacques | 16/10/2023 | Non préemption |
|------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------|----------------|

6.12. Récapitulatif de travaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été instruits en urbanisme depuis la dernière réunion du C.M. :

| Type et N° de dossier | Date de la décision | Avis du maire | Pétitionnaire | Adresse | Nature des travaux |
|-----------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------|--------------|-------------------------|
| DP 06752123R0011 | 20/10/2023 | Rejet pour non-complétude du dossier | BATOT Angélique | 54 Rue Meyer | Mur et grillage rigide. |

6.12. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Mise en place d'un ordinateur partagé au niveau de la mairie pour les personnes qui en sont dépourvues

Commission 2 : Première séance de travail concernant le Plan communal de sauvegarde – Tour du village avec l'ouvrier communal – Réunion avec les affaires culturelles pour un plan de rénovation de l'église

Commission 3 : Fleurissement au monument aux morts – Plantations à prévoir à la Rue du Moulin (en haut de talus) – Plantation d'arbres à prévoir à l'aire de rencontre multigénérationnelle

Commission 4 : RAS

Commission 5 : Conseil d'école du RPC d'Ingwiller (7 novembre) – Réunion concernant la fête de Noël des enfants – Fête des aînés (14 janvier) – Journée des jeunes (6 juillet 2024)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures et 07 minutes.

Weinbourg, le 08 novembre 2023

Le maire,
Yves RUDIO



Le secrétaire de séance,
Jean-Georges KOLB

